

**Paragraphe 17 du premier alinéa de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels : Frais de déplacement pour les titulaires d'un emploi supérieur - Au Québec<sup>1</sup>**

**Nom de la personne : Sébastien Gagnon**

**Fonction de la personne : Vice-président des acquisitions spécialisées**

But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où a eu lieu le déplacement	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents Montant	Description
Rencontre des employés des bureaux de Montréal, St-Bruno et Ste-Thérèse	22 septembre 2020	Montréal	29,20\$	-	176,77\$	-	-	-

<sup>1</sup> Ces frais ont été payés dans la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2021.